



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

## Allocution de Mme Gabriela Cuevas Barron

Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international  
humanitaire  
Union interparlementaire

Je suis ravie d'être ici parmi vous aujourd'hui. Je m'appelle Gabriela Cuevas Barron et je suis membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire de l'Union interparlementaire. Je suis également sénatrice au parlement mexicain.

Au nom de l'UIP, j'aimerais remercier l'Organisation des Nations Unies pour la mise en place de ce sommet. Le Programme d'action pour l'humanité est un programme ambitieux qui nécessite la contribution et le soutien de toutes les composantes de la société – et notamment des parlements.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'humanité, la dignité et le respect des droits de l'homme sont en péril. La protection et l'assistance sont des obligations majeures auxquelles nos États, gouvernements et parlements respectifs doivent faire honneur. La tâche n'est pas facile et il faut agir sans tarder. Plus de 60 millions de personnes sont actuellement déplacées partout dans le monde à cause de conflits ou de catastrophes naturelles. Beaucoup d'autres se retrouvent dans des situations très difficiles alors qu'ils essaient d'améliorer leurs conditions de vie. Certains doivent faire face à la pauvreté et d'autres sont exposés aux risques d'exploitation et de traite des êtres humains. La situation actuelle n'est tout simplement pas tenable – notre action collective doit être plus forte et plus efficace.

Pour y parvenir, il nous faut plus de ressources, plus de coordination et plus d'engagement politique. Ce n'est qu'avec tous ces éléments que nous serons en mesure de protéger les droits de l'homme et d'améliorer l'efficacité de l'assistance humanitaire. Dans cet esprit, nous soutenons pleinement les objectifs de ce sommet.

Mesdames, Messieurs,

Les engagements pris aujourd'hui, dans cette salle, ne seront atteints qu'avec une forte volonté politique, de la détermination et de la solidarité. Si l'on veut faire des progrès, il va falloir adopter de nouvelles lois, ou modifier des lois existantes. Nous allons devoir contrôler résolument les politiques des gouvernements et leur demander des comptes au nom du peuple. Nous devons aussi nous assurer que toutes les voix soient entendues et prises en compte.

L'institution qui peut remplir ces nombreuses conditions, c'est le parlement. C'est l'allié qui peut vous permettre de transformer vos engagements d'aujourd'hui en réalités de demain.

L'UIP œuvre en faveur de la démocratie et de parlements forts. Nous sommes convaincus que des institutions inclusives et efficaces qui représentent le peuple et ont le pouvoir de défendre ses droits sont au cœur de tout effort visant à accroître la protection et l'assistance humanitaire.

La législation et la réforme législative sont deux aspects essentiels de la réponse à apporter aux besoins et droits humanitaires. La législation nationale doit étayer l'assistance et la protection. Elle doit également contribuer à favoriser l'aide et les secours humanitaires.

Mais les lois ne produiront des effets que dans la mesure où les efforts et les ressources nécessaires sont fournis. Si l'on veut appliquer les lois efficacement, il faut que les budgets comprennent un financement suffisant afin de soutenir la mise en œuvre. Une fois de plus, le parlement a un rôle très important à jouer : il tient les cordons de la bourse et peut s'assurer que les fonds appropriés sont disponibles.

Les lois doivent également être contrôlées. Le parlement et ses commissions peuvent déterminer de manière précise l'impact des initiatives engagées et ils peuvent s'assurer qu'elles ont l'effet désiré ou sinon les modifier en conséquence. Ils doivent demander des comptes au gouvernement et s'assurer que le soutien humanitaire fait bien partie du programme politique. Ils doivent faire en sorte que ce ne soit pas oublié.

Enfin, pour que les conventions et lois soient efficaces, elles doivent être largement connues et comprises, de manière à pouvoir être appliquées. Par conséquent, la réforme législative doit être accompagnée de campagnes d'information qui contribuent à expliquer les lois. Pour mener à bien de telles campagnes il faut inciter les médias, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes à contribuer à des programmes de sensibilisation du public et à faire état de la mise en œuvre. Voilà le rôle des parlementaires en tant que leaders et faiseurs d'opinion.

L'UIP est fermement engagée dans la promotion de ces principes auprès des parlements. Et ce n'est pas tout : l'UIP apporte également son soutien aux parlements qui souhaitent transposer ces principes humanitaires dans leur droit national.

Ainsi, pour bien remplir leur rôle, les parlements doivent tout d'abord être bien informés. Il y a plus de 20 ans, l'UIP a commencé à se pencher sur les questions de droit international humanitaire, car elle s'est rendu compte que les parlements méconnaissaient souvent les engagements internationaux de leur pays. En coopération avec le HCR, le CICR et d'autres organisations, nous avons fait en sorte que les parlementaires en sachent plus sur le droit

humanitaire et des droits de l'homme. C'est un partenariat que nous allons continuer d'encourager et de mettre à profit.

L'information est capitale : c'est le point de départ de toute action. Nous sommes convaincus que nos efforts vont se renforcer et nous allons y arriver en expliquant à un public encore plus large les vrais enjeux et en contestant les idées fausses. C'est pourquoi l'UIP a régulièrement organisé des débats et encouragé l'échange de bonnes pratiques en matière de DIH et de questions humanitaires fondamentales. De récents débats ont eu lieu durant nos Assemblées et ont porté sur les personnes déplacées, la violence envers les femmes en situation de conflit, l'apatridie et les migrations plus sûres et justes. Ces débats ont incité les parlements à identifier leurs priorités et à prendre les engagements nécessaires. L'UIP va continuer à servir de plate-forme pour mobiliser l'action parlementaire en faveur de priorités humanitaires.

Pour pouvoir agir, un parlement doit avoir des structures internes adaptées – d'où le rôle essentiel des commissions parlementaires. Grâce à leur fonction de contrôle, elles peuvent déterminer de manière précise l'impact des initiatives engagées et peuvent s'assurer qu'elles ont l'effet désiré ou sinon les modifier en conséquence. C'est ici que l'UIP peut apporter son aide.

Les compétences, le soutien et l'accès au savoir-faire représentent un autre facteur important. Les commissions doivent travailler avec l'appui d'experts et les parlementaires doivent avoir accès à la formation et aux initiatives de renforcement des capacités. Le développement d'outils à la disposition des parlementaires est aussi très important. Depuis des années, l'UIP, le HCR, le CICR et la FICR ont collaboré sur de nombreux guides à l'attention des parlementaires qui ont porté sur des thèmes comprenant le droit humanitaire international, la protection des réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les cadres législatifs en matière de secours en cas de catastrophe. Ceci contribue beaucoup à soutenir le travail et les actions du parlement.

Mais si nous voulons que les parlements agissent, il faut aussi une volonté politique ferme. C'est dans ce domaine que je pense que la communauté internationale doit redoubler d'efforts. Elle doit rendre l'action des parlements plus visible et mieux mettre en valeur à la fois ce travail et celui que les parlementaires accomplissent par ailleurs.

Ceci m'amène à mon dernier point : les partenariats.

La réalisation des objectifs du Programme d'action pour l'humanité exigera un effort collectif et la participation d'un éventail de partenaires. L'essentiel des progrès que nous allons accomplir sera basé sur la construction de partenariats à l'intérieur des pays et entre eux, de même qu'entre parlementaires, représentants du gouvernement, la société civile, les médias, le secteur privé et les organisations internationales.

Il y a quelques mois, des pays du monde entier se sont engagés à réaliser un ambitieux programme de développement incarné par les Objectifs de

développement durable. L'objectif final de cet effort mondial commun est de ne laisser personne de côté et d'assurer que les sociétés puissent se développer dans un contexte de paix, d'harmonie et de respect. Le développement et l'assistance humanitaire sont donc intimement liés et la construction d'un cadre plus robuste et l'engagement envers l'humanité et l'assistance humanitaire sont la base de départ du développement. Tout ceci contribuera beaucoup à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Je vous remercie.